



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 18 mars 2024

Délibération 2024-03-09

Modification n° I du PLU de
Veyrier du Lac

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, suite à l'absence de quorum du comité syndical du douze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Éric BARTHÉL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

Procuration : Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes, Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Pierre LACOMBE et Yannick CLEVY

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Modification n°1 du PLU de Veyrier du Lac

Avis du Comité Syndical :

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de la commune de Veyrier-du-Lac, et notamment le report de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUr ainsi que la création de deux cônes de vue sur le lac depuis les secteurs de la mairie et de la poste s'inscrivent en compatibilité avec les prescriptions du SCoT du bassin annécien en matière de production de logements, de consommation foncière et de trame paysagère.

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Abstention : 00

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Veyrier du Lac

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 18 mars 2024.

Le Président



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,